



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Yvelines"



FONDS DE SOLIDARITÉ

RANC

Données au 18/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 15 247 942 583 euros

Nombre d'aides : 7 011 097

Nombre d'entreprises : 1 961 237

Niveau Régional : Île-de-France





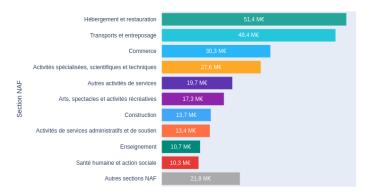
Montant total: 3 831 130 687 euros

Nombre d'aides : 1 676 640

Nombre d'entreprises : 409 964

Niveau Départemental : Yvelines

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 264 656 713 euros

Nombre d'aides: 124 960

Nombre d'entreprises : 34 022



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

PHIANC PROPERTY AND

Données au 29/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros. Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020 Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 131 514 753 255 euros

Nombre de prêts : 647 847

Niveau Régional : Île-de-France





Montant total: 48 759 046 633 euros

Nombre de prêts : 137 723

Niveau Départemental : Yvelines

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 2 223 611 874 euros

Nombre de prêts : 11 248



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 11/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 353 974 786 euros

Nombre de reports : 111 283

Niveau Régional : Île-de-France





Montant total: 1 099 426 615 euros

Nombre de reports : 16 235

Niveau Départemental : Yvelines

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 97 853 693 euros

Nombre de reports : 1 522



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Île-de-France





Montant total: 122 457 218 euros

Nombre d'aides: 159 189

Niveau Départemental : Yvelines

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 14 044 074 euros

Nombre d'aides : 17 363



ACTIVITÉ PARTIELLE



Données au 19/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Île-de-France

